

# Sud éducation 34

Solidaires

**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 23, rue LakanaL 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 14 octobre 2019

## **RÉGULARISATION DE MOUSTAPHA GUEYE : SEULE LA LUTTE PAIE !**

Après 15 jours d'intense mobilisation, l'OQTF prononcée à l'encontre de Moustapha Gueye est enfin levée. Reçue le 14 septembre, cette obligation de quitter le territoire arrivait à son terme ce 14 octobre. Les personnels des collèges Gérard Philippe et Arthur Rimbaud où travaille actuellement Moustapha, ainsi que le collège de Pérols où il travaillait l'année dernière, se sont massivement mis-es en grève, rejoints par des parents et des élèves.

Après s'être réunis dès 8h devant les collèges, les soutiens de Moustapha se sont retrouvés devant la Préfecture. Un rassemblement de plus de 200 personnes a soutenu la délégation reçue par le sous-préfet.

- Premier soulagement : l'abrogation de l'OQTF permet d'éliminer la menace d'un placement en rétention administrative.
- Seconde victoire : la demande de naturalisation de Moustapha poursuit son cours. La préfecture de l'Hérault assure qu'elle a été envoyée, avec avis favorable, au ministère de l'Intérieur.

En attendant, le rectorat de Montpellier a fourni à Moustapha un contrat de travail allant jusqu'au 31 décembre 2020. Un titre de séjour de travailleur salarié de 1 an lui est attribué.

Malgré ces bonnes nouvelles, des doutes persistent :

- un retrait et non une abrogation de l'OQTF aurait permis à Moustapha de conserver son titre de séjour pluriannuel de 4 ans délivré le 21 décembre 2016 et valable jusqu'au 20 décembre 2020 et lui aurait évité d'avoir à déboursier 269 Euros de timbre fiscal pour l'édition d'un nouveau titre de séjour.
- dans le cas où la demande de naturalisation n'aboutirait pas, Moustapha sera tributaire de la signature d'un nouveau contrat et de la durée de celui-ci. Sachant que, par principe, le rectorat limite cette dernière à 1 an maximum !

Sans naturalisation, la situation précaire et incertaine perdure. Nous devons rester mobilisé-e-s aux côtés de Moustapha.

**SUD Education 34 revendique toujours :**

- **Titularisation de tous les contractuel.le.s sans condition de concours ni de nationalité.**
- **Carte de résident à tou.te.s les contractuel.le.s.**

Cette lutte a mis en lumière dans notre académie la double précarisation des contractuels ressortissants étrangers : incertitude permanente concernant le renouvellement de leurs contrats de travail, mais aussi de leurs titres de séjour. **Seule la lutte collective paie ! Organisons-nous !**